

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 9 juin 2020**

CP2020\_06\_28  
id. 5185

*Le 9 juin 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département..*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Sont représenté(s) :*

*M. BEQ (pouvoir à M. BESIERS)*

*Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et que, par conséquent, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### **DÉLIBÉRATION**

**AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU MUSÉE INGRES-BOURDELLE,  
DU SQUARE PICQUART, DU CARREFOUR BOURDELLE  
ET DE LA CÔTE DES BONNETIERS - SUBVENTION  
À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND  
MONTAUBAN PAR LA MOBILISATION DU DISPOSITIF**

# **PERMETTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES MEMBRES SUR LEUR DOTATION DÉPARTEMENTALE 2016-2020 AU BÉNÉFICIE DE L'EPCI MAÎTRE D'OUVRAGE**

---

## **Préambule**

Lors de la réunion consacrée au vote des orientations budgétaires du 9 mars 2020, l'Assemblée a adopté la modification des politiques en matière d'aides aux communes et aux communautés de communes, répertoriées dans le « guide des aides départementales aux communes et établissements publics de coopération intercommunale – édition 2020 ».

Ainsi, conformément à cette délibération qui statue sur l'instruction des demandes d'aides en instance, il est proposé d'examiner un dossier reçu avant le 9 mars 2020, qui relève des anciens dispositifs votés le 16 mars 2016, étant précisé que l'aide proposée impactera le reliquat de la dotation d'aides 2016-2020 de la communauté d'agglomération du Grand Montauban.

I – Financement du projet d'aménagement de l'entrée de ville ; secteur Musée Ingres et Square Picquart, porté par la communauté d'agglomération du Grand Montauban.

La communauté d'agglomération du Grand Montauban poursuit les travaux d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine montalbanais notamment au cœur du secteur sauvegardé de la ville, dans la continuité de la réhabilitation du musée Ingres-Bourdelle. Dans ce cadre, l'entrée de ville, depuis la sortie du pont vieux, jusqu'à l'église Saint Jacques va être réaménagée en deux phases. Une première phase concernera l'aménagement du parvis du musée Ingres-Bourdelle et la seconde phase s'intéressera au square Picquart, à la place Bourdelle ainsi qu'à la côte des Bonnetiers.

Ces travaux seront co-financés par le Grand Montauban et par la Ville. Pour l'agglomération, cet aménagement présente un coût prévisionnel de 1 683 989 € HT, répartis de la manière suivante :

- aménagement parvis du musée Ingres : 561 092 € HT
- aménagement square Picquart : 617 276 € HT
- aménagement carrefour Bourdelle et côte des Bonnetiers : 505 621 € HT

Au regard des modalités d'attribution des aides départementales et du dispositif financier dans lequel ce dossier s'inscrit comme indiqué en préambule, il est proposé d'accorder une aide de 247 877 € à la communauté d'agglomération du Grand Montauban pour la réalisation de cet aménagement, à imputer sur la dotation 2016-2020.

Cette aide est calculée sur l'assiette de dépenses éligibles de 1 239 385 € HT, à laquelle est appliqué le taux de 20%, conformément au dispositif d'aide en matière d'actions publiques de mise en valeur des bourgs, soit un taux moyen de 14,7% du coût global des travaux. Cette subvention, supérieure à 150 000 €, sera versée en annuités.

Cependant, au vu des dossiers présentés à la commission permanente de ce jour, l'enveloppe d'aide départementale 2016-2020 de la communauté d'agglomération du Grand Montauban est intégralement consommée.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en œuvre, sur le dossier « aménagement de l'entrée de Ville ; secteur musée Ingres-Bourdelle et square Picquart », le dispositif de soutien à l'investissement intercommunal suite à la demande de Madame la Présidente de l'agglomération du Grand Montauban, en date du 18 décembre 2019.

II – Mise en œuvre du dispositif départemental de soutien à l'investissement intercommunal avec la participation financière des communes membres au titre de leur dotation communale 2016-2020

Il est rappelé que lors de sa session du 16 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté, dans le cadre des interventions financières du Département en direction des collectivités territoriales, le dispositif départemental de soutien à l'investissement intercommunal. A ce titre, le chapitre des dispositions diverses intègre la notion de solidarité communale par la mention suivante: "lorsque l'intercommunalité est maître d'ouvrage d'un projet structurant pour le territoire, les communes membres pourront décider à l'unanimité de participer au financement de l'opération par attribution d'une part de la dotation communale affectée par le Département".

La communauté d'agglomération du Grand Montauban qui, pour le dossier d'aménagement de l'entrée de ville ; secteur musée Ingres-Bourdelle – Square Picquart, remplit l'ensemble des critères évoqués ci-avant, sollicite auprès du Département la mobilisation d'une partie des enveloppes de ses 11 communes membres pour financer ce projet et ce, dans la limite des montants votés par chacune d'elles.

Dans cette perspective, les 11 communes ont délibéré pour autoriser le transfert d'un montant cumulé d'aide pouvant atteindre 1 652 929 €, à l'intercommunalité se répartissant ainsi :

<b>Communes membres</b>	<b>Montant voté par commune</b>
Albefeuille-Lagarde	90 000 €
Bressols	395 000 €
Corbarieu	120 000 €
Escatalens	1 049 €
Lacourt-Saint-Pierre	152 812 €
Lamothe Capdeville	190 000 €
Montauban	50 000 €
Montbeton	150 000 €
Reynies	100 000 €
Saint-Nauphary	200 000 €
Villemade	204 068 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 652 929 €</b>

Par conséquent, la subvention départementale de 247 877 €, proposée pour le projet d'aménagement de l'entrée de ville, pourra être accordée à la communauté d'agglomération en prélevant une partie des montants de dotations votés par chacune de ces communes membres.

Afin d'abonder la dotation départementale intercommunale du Grand Montauban de la somme de 247 877 €, les dotations 2016-2020 des communes doivent, de manière concomitante, être diminuées des montants accordés au bénéfice de

l'intercommunalité, étant précisé que ces montants sont proratisés selon la répartition suivante :

Communes membres de l'agglomération du Grand Montauban	Reliquat des dotations 2016-2020 (post commission permanente du 05 mai 2020)	Montant (*) de la dotation reversée à l'agglomération du Grand Montauban	Nouvelle dotation communale 2016-2020 disponible (hors commission permanente du 09 juin 2020)
Albefeuille-Lagarde	125 012 €	13 132 €	111 880€
Bressols	381 680 €	59 243 €	322 437 €
Corbarieu	224 512,00 €	17 847 €	206 665 €
Escatalens	1 949 €	500 €	1 449 €
Lacourt-Saint-Pierre	195 625€	23 053,00 €	172 572 €
Lamothe-Capdeville	203 219 €	28 506 €	174 713 €
Montauban	56 960 €	7 436 €	49 524 €
Montbeton	270 625€	22 309 €	248 316 €
Reynies	139 478 €	14 873 €	124 605 €
Saint-Nauphary	358 435 €	30 241 €	328 194 €
Villemade	205 034 €	30 737 €	174 297 €
Total du financement des communes sur leur dotation communale 2016-2020		247 877 €	

\* montants ramenés proportionnellement au montant global du financement départemental

Il est précisé que le reliquat disponible indiqué pour les enveloppes communales au 5 mai 2020, tient compte des sommes réinjectées suite aux annulations de dossiers ou aux opérations soldées à un montant inférieur sur les exercices antérieurs depuis 2016, et ne prend pas en compte les éventuelles subventions votées lors de la commission permanente de ce jour.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid - 19,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 avril 2020 relative à la loi d'état d'urgence – fonctionnement des réunions des organes délibérants en téléconférence,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 9 mars 2020 relative aux politiques d'aides départementales en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale de 247 877 € à verser en annuités, à la communauté d'agglomération du Grand Montauban pour le projet d'aménagement de l'entrée de ville : secteur musée Ingres-Bourdelle - Square Picquart, carrefour Bourdelle et côte des Bonnetiers ;
- Approuve le principe de diminuer chaque dotation communale 2016-2020 d'une partie des montants votés par chacune des 11 communes membres, soit un montant cumulé de 247 877 €, conformément au tableau de répartition détaillé ci-dessus ;

- Approuve le principe d'abonder la dotation 2016-2020 de la communauté d'agglomération du Grand Montauban de 247 877 € provenant des enveloppes de ses communes membres.

Pour : 15

Contre : /

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Le Président,

Christian ASTRUC